

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
28

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 1^{er} avril 2019

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

10/ Paiement des activités périscolaires et extrascolaires au moyen de chèques CESU

Le chèque emploi service (CESU) est un moyen de paiement créé par la loi n° 2005-841 du 26/07/2005, relative au plan de développement des services à la personne.

Compte tenu de la demande croissante des usagers, il est proposé de mettre en œuvre ce moyen de paiement pour l'ensemble des accueils des temps péri et extrascolaire communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ les Chèques Emploi Service Universel (CESU) comme mode de paiement des activités périscolaires et extrascolaires à compter de septembre 2019.

AUTORISE le Maire à affilier la Commune au centre de remboursement du CESU (CRCESU) ainsi qu'à signer toutes pièces relatives à la mise en place de ce mode de paiement.

ACCEPTÉ les conditions juridiques et financières de remboursement des CESU suite à l'affiliation au CRCESU.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Cécile DELATTRE



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2019

Application agréée E-legalite.com

98_DE-067-218703439-20190401-2019_04_01_